

Le certificat de spécialisation Vendeur-Conseil en Alimentation

Le certificat de spécialisation de vendeur-conseil en alimentation se prépare en 1 an sous la forme d'un contrat d'apprentissage en alternance, après l'obtention d'un CAP.

POUR QUELS METIERS ?

Cette certification destine l'apprenti à s'insérer professionnellement dans les métiers spécialisés de la vente alimentaire. Il exercera son activité au sein d'un espace de vente alimentaire ou dans les rayons traditionnels de la grande distribution.

QUEL RÔLE ?

Le titulaire du certificat de spécialisation de vendeur-conseil en alimentation :

- Approvisionne l'espace de vente en produits alimentaires
- Met en valeur l'offre
- Conseille et vend
- Fidélise et développe l'activité commerciale
- Respecte les règles d'hygiène et de sécurité

AVEC QUELLES QUALITES ?

- Être souriant
- Avoir l'envie de communiquer
- Avoir le désir d'apprendre
- Avoir le sens de l'écoute
- Avoir le sens de l'organisation
- Aimer le travail en équipe

QUELLES MATIÈRES ?

Enseignement Professionnel	Bloc 1 : Valoriser l'offre de produits alimentaires dans le cadre d'une démarche qualité	272h
	Bloc 2 : Mettre en œuvre, personnaliser et développer la relation	108h
	Préparation aux examens et suivi des élèves	20h
Enseignement général	Français	24h
	Mathématiques	24h

ET LE RYTHME DE L'APPRENTISSAGE ?

2 jours en UFA/ 3 jours en entreprise

ET APRES ?

Le titulaire d'un certificat de spécialisation de vendeur-conseil en alimentation est destiné à s'insérer professionnellement en tant que vendeur-conseiller spécialisé dans la vente alimentaire.